

Le deux mai deux mille seize, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le douze mai deux mille quinze.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 12 mai 2016 – 20 heures 30

A l'ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. 2. Adoption du compte rendu de la dernière séance
3. Nouvelle composition du conseil communautaire
4. Informations diverses
 - a. Travaux de la salle des fêtes
 - b. Ronde cantonale

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le douze mai deux mille seize à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur , Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé, M. Philippe Paumier adjoints, M. Jean-Jacques Baray , M. Jacques Delaunay, Mme Sandrine Baudouin Mme Elise Bolla-Duboc, , Mme Sophie Goncalves, , M. Stéphane Poret.

Mme Sandrine Lethuillier avait donné procuration à M. Raphaël Lesueur.

M. Philippe Villamaux avait donné procuration à M. Laurent Langé.

M. Sébastien Delahais avait donné procuration à M. Philippe Paumier.

Mme Elise Borel avait donné procuration à M. Jean-Jacques Baray.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absente excusée : Mme Edith Hanin.

Election du secrétaire de séance

M. Philippe Paumier a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Adoption du compte rendu de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2016 adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Nouvelle composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval

Vu le courrier du 12 avril dernier émanant de Madame la Préfète consécutif à la nécessité de renouveler partiellement le conseil municipal de Cuverville-en-Caux et relatif à la reconstitution du conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval ,

Vu la décision n° 2014-405 QPC du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014,

Monsieur le Maire explique au conseil que le prochain renouvellement partiel du conseil municipal de la commune de Cuverville-en-Caux a pour conséquence, en vertu de la décision du Conseil Constitutionnel

précitée, la recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval .

La nouvelle composition du conseil communautaire résulte soit d'un accord local , à l'instar de ce qui avait été précédemment soit d'un accord automatique tel que prévu par l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales aux paragraphes II à V.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré dans le souci d'une représentation territoriale homogène, opte à l'unanimité pour l'accord local sur la base de l'annexe transmise par Madame la Préfète « Délégués 2013 : 39 membres ».

Informations diverses

Travaux de la salle des fêtes

Le conseil municipal est informé que la consultation de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la salle des fêtes a été lancée. Un avis de publicité a été adressé aux services de l'A.D.M.76 et aux services de l'ordre des Architectes.

Ronde cantonale

La 12^{ème} ronde cantonale aura lieu le dimanche 22 mai prochain. La commune offrira un ravitaillement à mi-parcours à tous les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal

